



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT**

Envoyé en préfecture le 26/10/2016

Reçu en préfecture le 26/10/2016

Affiché le

SLOW

ID : 081-200034056-20161025-D2016_109-DE

Séance du 25 octobre 2016

L'an deux mille seize et le vingt-cinq octobre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BARDOU - COMBET - FAGUET - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES FADDI - FRANCES - GILBERT - KAZIMIERCZAK - TAILLANDIER - MM ALBA - BARBARO - BONAFE (Suppléant) - BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - CAUQUIL - COLOMBIER - COMBES (Suppléant) - DEGLISE - JULIE (Suppléant) - LENCOU - MEYSSONNIER - VANDENDRIESSCHE.

Mme Catherine RABOU a donné procuration à M. François FOURES

M. Edouard DELOUVRIER a donné procuration à M. Thierry BARDOU

N° 2016/109

Objet : Nouveau plan de financement du projet de collecte et de traitement des pneus usagés - phase II
(Annule et remplace la délibération n°2015/163 du 15/12/2015)

Vu la délibération n°2014/133 du 14 octobre 2014 approuvant le plan de financement du projet de collecte et de traitement des pneus usagés - phase II,

Monsieur le Président rappelle l'état d'avancement du projet de collecte et de traitement des pneus usagés qui doit se mettre en place sur le secteur du Lautrécois.

Suite au désistement financier de deux partenaires privés, Monsieur le Président présente le nouveau plan de financement prévisionnel du projet qui sera déposé au titre du Leader :

Europe (42 %)	26.249,81 € (LEADER)
Département (20 %)	12.500,00 €
CCLPA (38 %)	23.749,74 €
	62.499,55 € TTC

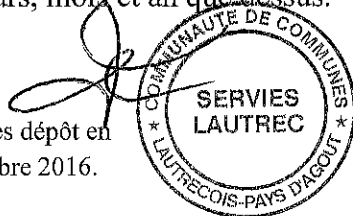
Monsieur le Président propose aux membres de l'Assemblée d'approuver le nouveau plan de financement comme détaillé ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve le nouveau plan de financement du projet de collecte et de traitement des pneus usagés phase II, comme indiqué ci-dessus,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget Ordures Ménagères 2016,
- autorise Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 26 octobre 2016.



Le Président,
Raymond GARDELLE